

Centre des Finances Publiques EPINAL POINCARE

11, Rue Aubert

BP 91093- 88052 EPINAL CEDEX 9

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE D' EPINAL- POINCARE

Le comptable, responsable de la trésorerie d' Epinal-Poincaré

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame. ACERBI Audrey, adjointe au comptable chargé de la trésorerie d'Epinal-Poincaré, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la gestion de la Trésorerie d'Epinal-Poincaré. A ce titre, Madame ACERBI Audrey est également autorisée à effectuer les déclarations de créances, dans le cadre des procédures de redressements et liquidations judiciaires, et de surendettements des particuliers.

Madame ACERBI est également autorisée à agir en justice.

- Madame GIROT Isabelle, adjointe au comptable chargé de la trésorerie d'Epinal-Poincaré, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la gestion de la Trésorerie d'Epinal-Poincaré. A ce titre, Madame GIROT Isabelle est également autorisée à effectuer les déclarations de créances, dans le cadre des procédures de redressements et liquidations judiciaires, et de surendettements des particuliers.

Madame GIROT est également autorisée à agir en justice.

Article 2

Délégation spéciale de signature est donnée à :

- Madame GORET Martine, Contrôleur principal des Finances Publiques
- Monsieur CLERC Mathieu, Contrôleur des Finances Publiques
- Monsieur SIBILLE Rémi, Contrôleur principal des Finances Publiques
- Madame NURDIN Edwige, contrôleur des Finances Publiques
- Madame MOUGENOT Carine, Contrôleur des Finances Publiques

à effet de signer :

- 1°) les ordres de paiement
- 2°) les avis d'excédent de versement
- 3°) les décisions de rejet de mandats de paiement et de titres de recettes
- 4°) les reçus de dépôts en valeur et en numéraire des hébergés (maisons de retraite)

Article 3

Délégation spéciale de signature est donnée à :

- Madame LORRAIN Lucette, Contrôleur des Finances Publiques
- Madame THIEBAUT Annie, Contrôleur des Finances Publiques

à effet de signer :

- tout courrier relatif aux réclamations des redevables amendes
- tout document relatif aux jours-amendes
- les décisions relatives aux demandes de délai de paiement des redevables amendes, n'excédant pas une durée de 24 mois pour des dettes inférieures à 2500 €
- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites

Article 4

Délégation spéciale de signature est donnée à :

- Monsieur CLERC Mathieu, Contrôleur des Finances Publiques
- Madame BESSET Evelyne, agent des Finances Publiques
- Madame WACHOWICZ Léna, agent des Finances Publiques
- Madame PELLERIN Carole, agent des Finances Publiques

à effet de signer :

- les décisions relatives aux demandes de délai de paiement des redevables du secteur public local, n'excédant pas une durée de 12 mois pour des dettes inférieures à 1500 €
- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, et notamment les actes de poursuites

Article 5

Délégation spéciale de signature est donnée à :

- Madame PELLERIN Carole, agent des Finances Publiques
- Monsieur CLERC Mathieu, Contrôleur des Finances Publiques
- Madame BESSET Evelyne, agent des Finances Publiques
- Madame WACHOWICZ Léna, agent des Finances Publiques
- Madame NURDIN Edwidge, contrôleur des Finances Publiques
- Madame MOUGENOT Carine, Contrôleur des Finances Publiques

en qualité de caissiers, qui reçoivent mandat pour signer les quittances délivrées dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 6

La présente délégation annule et remplace la précédente délégation du 15 mai 2013

Le présent arrêté publié au recueil des actes administratifs du département des Vosges.

A Epinal, le 25 septembre 2015
Le comptable,



Sylvie DIEUDONNE, Inspectrice Divisionnaire